



EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE LIVRET CANDIDAT

EXAMEN PONCTUEL FACULTATIF DU
BACCALAUREAT GENERAL, TECHNOLOGIQUE
ET PROFESSIONNEL

EPREUVE : JUDO

A compter de la session 2018

<p>DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS BP 20673-98713 PAPEETE TAHITI Tél : (689) 40 47.05.00 Mail : courrier@education.pf</p>	<p>BUREAU DES EXAMENS BP 20673-98713 PAPEETE TAHITI Tél : (689) 40 47.05.65 Mail : examens@education.pf</p>	<p>VICE RECTORAT Rue Edouard Ahne TAHITI Tél : (689) 40 47.84.00 Mail : accueil@ac-polynesie.pf</p>
---	---	--

En référence au BO n° 7 du 16 février 2012, au BO spécial n° 5 du 19 Juillet 2012 et à l'arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel.

Cette brochure présente, pour la Polynésie française, les activités physiques et sportives retenues pour la session 2016 des examens du baccalauréat général, technologique et professionnel.

L'épreuve ponctuelle terminale :

« Elle s'adresse à tous les candidats ayant passé les épreuves de l'enseignement commun CCF comme en ponctuel. Les candidats inscrits à l'examen facultatif ponctuel choisissent 1 épreuve parmi :

- les trois épreuves proposées dans la liste nationale spécifique à l'enseignement facultatif ponctuel
- les deux épreuves éventuellement proposées dans la liste académique spécifique »

<p style="text-align: center;"><u>LISTE NATIONALE :</u> JUDO TENNIS NATATION DE DISTANCE <u>LISTE ACADEMIQUE :</u> DANSE EN SOLO PIROGUE V1</p>

Ne peuvent pas s'inscrire à l'épreuve facultative :

- Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive;
- Les candidats à l'épreuve de complément d'éducation physique et sportive

L'épreuve se compose de deux parties : une partie physique et un entretien.

L'épreuve physique est notée sur 16 points, en référence au niveau 5 de compétences attendues fixé nationalement. Les exigences sont identiques à celles du contrôle en cours de formation.

Pour les épreuves retenues à l'échelon académique, la compétence et le référentiel de niveau 5 sont validés par la commission académique.

L'entretien noté sur 4 points doit permettre d'attester les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion du candidat sur sa pratique.

La note obtenue sur 20 points est transmise au président du jury pour attribution définitive et pour information à la commission académique. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examens.

Il est rappelé que l'épreuve d'option facultative d'EPS est conseillée aux élèves ayant une pratique régulière importante et un niveau de pratique supérieur aux exigences de l'EPS obligatoire.

I - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Accueil des candidats (appel, vérification d'identité et signature sur liste des présences)
- Explications sur le déroulement de l'épreuve.
- Echauffement
- Epreuve physique :

3 randori d'une durée comprise entre deux et quatre minutes, le jury se réservant le droit d'arrêter le combat.

- Entretien oral

II - CONDITIONS DE L'EPREUVE

1ère Phase : Le candidat se présente à la pesée, atteste de son grade par la présentation d'un document officiel. A défaut, le jury vérifie sa capacité à passer l'épreuve physique dans le respect de sa sécurité et de celle de ses partenaires. Le jury est habilité à interdire l'épreuve pratique aux candidats chez lesquels cette capacité s'avèrerait insuffisante. Tenue réglementaire exigée.

2ème Phase : La surface de combat est au minimum de 8m x 8m. Les combattants sont répartis, après pesée, par groupes morphologiques.

3ème Phase : Début de l'épreuve: chaque combat est arbitré par un candidat selon le règlement fédéral en vigueur. Le temps de repos est géré par le jury en fonction des conditions de l'épreuve (8 à 12 minutes de repos).

III - DESCRIPTION DE L'EPREUVE PHYSIQUE

- Chaque candidat réalise 3 randori de 4 minutes
- Chaque candidat devra arbitrer au moins un combat
- Les combattants et l'arbitre appliquent le rituel défini.

La note de pratique physique est notée sur 20 points puis ramenée mathématiquement à 16.

- a) Préparation de l'attaque (saisie, posture, déplacement) et technique d'attaque et de défense
- b) Gestion des caractéristiques de l'adversaire
- c) Gain des combats
- d) Arbitrage

IV - MODALITES D'EVALUATION

- Chaque candidat est observé et évalué par 2 membres minimum du jury.
- L'arbitrage est assuré par les candidats selon le règlement fédéral en vigueur, sous couvert d'un membre du jury.

V - COMPETENCES ATTENDUES

- Le niveau 5 de compétence du référentiel judo (BO spécial n°5 du 19 juillet 2012 - cf fiche jointe).

- Pour gagner le combat, gérer ses ressources et s'adapter aux caractéristiques des adversaires pour conduire l'affrontement dans une situation de randori.

VI - L'ENTRETIEN ORAL

- Les candidats devront passer un entretien oral à l'issue de la prestation physique, d'une durée maximale de 15 minutes et évalué sur 4 points.
- Durant l'entretien le candidat analysera sa prestation physique en s'appuyant sur les aspects techniques, tactiques, réglementaires, culturels, ainsi que sur les principes relatifs à la préparation physique et mentale.

